

# COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 21 septembre 2020

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## MODIFICATIONS POULES

La Commission a procédé à de nouveaux ajustements au sein des poules des dernières divisions des catégories SENIORS DAM, VETERANS, U18, U16 & U14, en raison de nombreux forfaits généraux et de quelques ajouts d'équipes. Attention, cela a modifié vos calendriers pour une mise en application dès le weekend prochain (26 & 27 septembre).

### U16

#### D3

Suite au forfait général de BONNIERES FRENEUSE FC 1 en D3, la Commission désigne, en application de l'article 14 du R.S. D.Y..F., LE CHESNAY 2 comme montant supplémentaire.

### U14

#### D3

Suite au forfait général des équipes de BONNIERES FRENEUSE FC & à la rétrogradation de NEAUPHLE PONT. RC en raison de la constitution d'une entente, en D3, la Commission décide en application de l'article 14 du R.S. D.Y..F., de repêcher l'équipe de MAUREPAS AS 2 de D4 en D3 et de désigner CONFLANS PLM comme montant supplémentaire.

## COURRIERS

#### PLAISIROIS FO

Demande du club pour modifier son alternance U14, afin que ses deux équipes jouent le même jour à domicile.

La Commission après étude vous informe qu'il n'existe pas de solution qui permettrait de répondre à votre demande, en effet, vous donner l'alternance impacterait grandement les demandes d'autres clubs. Elle vous invite à être plus vigilant à l'avenir au moment de la saisie des alternances.

#### SARTROUVILLE FC

Suite aux forfaits de 2 équipes, demande du club pour réajuster ses alternances afin d'avoir, pour 4 équipes le dimanche après-midi, 2 équipes à domicile et 2 à l'extérieur.

La Commission après étude vous informe qu'il n'existe pas de solution idéale qui permettrait de répondre à votre demande. Elle peut néanmoins vous proposer de récupérer le calendrier de l'exempt sur la U18 D2A, qui diminuerait quelques peu, les journées à problèmes. Merci de fournir votre réponse jeudi 24 septembre au plus tard pour application dès ce weekend.

## INFORMATION CDPME

### CRITERIUM DU LUNDI SOIR

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule.

Par conséquent, la Commission a été vigilante concernant les équipes de GUYANCOURT ES et FC A L'ANCIENNE.